

L'ACS a le plaisir de vous convier, en partenariat avec
Cap Couleurs, l'Occitan Archerie 83 et le Crédit Agricole de Six Fours, au concours

Tir Extérieur sélectif aux Championnats de France

Samedi 1er & Dimanche 2 juin 2024

Support du tir des

SEVENTIE's 70m Compound

(Invitation en annexe)

Stade de la Guicharde (pelouse) 295 Avenue du stade 83110 Sanary
43°7'53.38"N / 5°47'53.81"E (Perdu ou retardé :06 47 05 06 74)



Jour	Ouverture du greffe Vérification matériel	Entraînement (3 volées)	Début des tirs
Samedi	Départ 1 : 13h30	14h00	A l'issue
Dimanche	Départ 2 : 08h00	8h30	A l'issue
	Départ 3 : 13h30	14h00	A l'issue

Catégories	Distances	Blasons	Distances	Blasons
	National		International	
U11 (Poussins)	X	X	2 x 20 m	80
U13 (Benjamins)	2 x 20 m	80	2 x 30 m	80
U15 (Minimes)	2 x 30 m	80	2 x 40 m	80
U18 (Cadets) Classique	2 x 50 m	122	2 x 60 m	122
U21 (Juniors) - S1 - S2 Classique	2 x 50 m	122	2 x 70 m	122
S3 Classique	2 x 50 m	122	2 x 60 m	122
U18 à S3 Poulies	2 x 50 m	122	2 x 50 m	80 réduit au 5
U15 à U18 Arc Nu	2 x 30 m	80	X	X
U21 à S3 Arc Nu	2 x 50 m	122	X	X

Déroulement du tir : 2 x 6 volées de 6 flèches en AB-CD

(Le rythme de tir pourra être changé en ABC en fonction du nombre d'inscrits)

A 70 mètres, les tireurs classique et poulie sont susceptibles de tirer sur la même cible

Résultats : Dimanche vers 17h30, suivis du verre de l'amitié

Pré-inscription obligatoire au plus tard le **mercredi 29 mai** minuit **uniquement** à : acs.competition@gmail.com

Indiquer impérativement : Nom, prénom, club, tél portable, n° licence, départ(s), catégorie et arme

Confirmation d'inscription systématique par retour de mail - Pas d'inscription par téléphone ni sms

Engagement : Un tir 10 €, deux tirs 18 €, trois tirs 24 € - Règlement sur place

(En cas de désistement **non justifié** moins de 48h00 à l'avance, le club de l'archer sélectionné sera redevable de l'engagement)

Tenue de sport conforme à la réglementation fédérale en vigueur y compris sur le podium

Boissons et sandwiches sur place

Formalités :

- Passage au greffe : pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.
- Tenue blanche ou club exigée (cf. Règlement Général C.12.1), tenue sponsor autorisée
 - Dépôt des équipes au greffe avant le début des tirs
- Inscription des coachs avec présentation de leur licence mentionnant cette fonction
(Tenue de sport demandée).

Les tentes et abris volumineux seront admis uniquement 4 m derrière la zone archers

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif

Une buvette sera à votre disposition durant les compétitions

Boissons chaudes et froides, sandwichs

**ATTENTION : L'accès du gymnase par le parking de la piscine
sera fermé**

Veillez-vous garer sur l'avenue du stade, merci.

Interdiction de fumer et de vapoter sur la totalité de l'enceinte du stade

(Uniquement sur les parkings extérieurs)